

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

ARRONDISSEMENT DE MAKARY

COMMUNE DE MAKARY

COMMISSION INTERNE

DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISIONAL

MAKARY SUBDIVISIONAL

MAKARY COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/MMAKARY/ CIPM/2025 du 02/05/2025 pour les travaux de réhabilitation de l'école publique de DOROROYA, dans la commune de MAKARY, Département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2025, le Maire de la commune de MAKARY lance une consultation pour les travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique de DOROROYA dans la commune de Makary, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent :

- Travaux Préliminaires
- Démolitions D'une Partie Du Bâtiment
- Fondations
- Maçonnerie-Elévation
- Charpentes-Couvertures et Plafonnage
- Menuiserie Métallique
- Électricité
- Peinture
- VRD.
- Labellisation

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux prestataires de droit Camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

4. Financement

Les prestations objet du présente Appel d'Offres sont financées par le BIP de MINEDUB 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'Offres est hors.

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables à la commune de Makary au service de SIGAMP), numéro de porte_____, BP :_____, téléphone, fax, e-mail_____ dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au secrétariat de la commune de Makary numéro de porte _____, BP : _____, téléphone, fax, e-mail _____ dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres de Dix mille 10 000 Francs CFA payable à la recette municipale de la commune de Makary.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables sont mentionnés est de 9 900 000 Francs CFA.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO dont le montant s'élève à Cent Quatre Vingt Dix-huit (198 000) Francs CFA. *Il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Cette caution de soumission doit être accompagnée du reçu de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) sous peine de rejet de l'offre.

10. Remise des Offres

Chaque Offre est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat de la commune de Makary au plus tard le 21/05/2025 à 10 heures et devra porter la mention :
« Avis Dossier d'Appel d'Offres n°.../DAO/MMAKY/CIPM/2025 du _____ pour les travaux de Réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole publique de DOROROYA, dans la commune de Makary, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 21/05/2025 à 11 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle de la délibération de la commune de Makary

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis du Dossier d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation].

12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, le dossier technique et le dossier financier doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ; • Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de [dépôt] ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

[Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels¹. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel].

[Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques ion et à la qualification des soumissionnaires]

13.1-Critères éliminatoires

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :[à titre indicatif] :

- j. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- k. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- l. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- m. du non-respect de 75% des critères essentiels;
- n. de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- o. de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- p. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- q. de la non-conformité du mode de soumission ;

¹ Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

- r. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- S. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : en fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres..

13.2-Critères essentiels

[Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.]

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- ➔ les références du soumissionnaire ;
- ➔ le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- ➔ la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- ➔ la qualification et l'expérience du personnel
- ➔ les moyens logistiques
- ➔ la méthodologie
- ➔ le délai d'exécution

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 11 du RPDC]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de [Indiquer le délai prévisionnel et le nombre de tranche par lot le cas échéant] mois ou jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot unique :

• objet :Travaux de réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de DOROROYA dans la commune de Makary, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

(En cas d'allotissement, indiquer le nombre maximum de lots dont le candidat peut être attributaire)

17-Durée de validité le Dossier d'Appel d'Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail] ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MO/MD au numéro et de l'ARMP au numéro



Copies

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;
- Président CPM concerné
- Présidents de CCCM, le cas échéant ;
- Affichage -chrono (pour information/publication)